25 mesures éco-énergétiques lancées par le Conseil général de l'Isère

suite de la page 23.

17 Valoriser les déchets

Les boues des papeteries ou des stations d'épuration, les déchets agroalimentaires ou d'espaces verts, les lisiers d'élevage mais aussi, les bois d'élagage peuvent fournir à faible coût une énergie qui ne contribue pas à l'effet de serre… mais favorise l'élimination des déchets. Un groupe de travail va étudier les différentes possibilités de valorisation énergétique en Isère.

18 La recherche sur les énergies du futur

Pile à combustible, photovoltaïque, biocarburants ou valorisation énergétique des déchets : le Conseil général est partie prenante dans les réseaux de recherche et d'expérimentation qui se mettent en place en Isère et notamment, dans le pôle de compétitivité Tenerrdis. Regroupant des industriels et des chercheurs rhonalpins qui développent des nouvelles technologies pour l'énergie.

Sensibiliser les Isérois

19 Articles, brochures, conférences, points d'info…

Les Isérois seront tenus informés sur les grands enjeux, les bons réflexes à adopter, les aides dont ils peuvent bénéficier pour développer un projet autour des énergies renouvelables…

20 Soutenir les associations

Le Conseil général soutient les associations participant à la promotion des systèmes économes en énergies et des énergies renouvelables, comme l'Ageden ou l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération grenobloise.

21 Des écoliers à bonne école

L'avenir de la planète les concerne et les scolaires seront tout contents de montrer l'exemple aux parents… Un effort important sera fait pour développer une pédagogie efficace avec les enseignants.

22 Elus, promoteurs, agriculteurs, bailleurs…

Réalisation et visites d'installations exemplaires, expositions, conférences, formations, aide aux équipes techniques des communes… Les initiatives vont se multiplier pour que les prescripteurs que sont les élus et maîtres d'ouvrage adoptent le réflexe « négawatts » et énergies renouvelables.

23 Des professionnels de la construction informés et compétents

Des formations professionnelles sur les techniques innovantes de maîtrise de l'énergie et d'installation d'équipements solaires ou à bois seront mises en place pour les artisans, architectes, promoteurs, syndics.

24 Les copropriétés concernées

Une plaquette sur les économies d'énergie et l'intérêt des énergies renouvelables sera diffusée aux syndics de copropriétés.

25 Un concours d'éco-architecture

Un appel à projets sera lancé pour la réalisation de bâtiments exemplaires – le choix de l'orientation, des matériaux, la qualité de l'isolation, peuvent diviser par deux la note de chauffage et d'électricité ! Ces constructions destinées à faire école bénéficieront d'un bonus supplémentaire du Conseil général.

A qui s'adresser ?

- Renseignements administratifs et généraux sur le plan "énergie" pour l'Isère : **Conseil général de l'Isère : 04 76 00 37 08.**
- Renseignements pratiques et techniques concernant les équipements et les aides : **Ageden (hors agglomération grenobloise) : 04 76 23 53 50.** **Agence locale de l'énergie (agglomération grenobloise) : 04 76 00 19 09.**

Une Maison départementale de l'énergie, des risques et du bois

Développer (et vite) de nouvelles filières énergétiques est une question de survie. Mais impossible d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sans réduire aussi drastiquement la consommation.

Pour favoriser la prise de conscience collective, le Conseil général souhaite créer, en Isère, une Maison départementale de l'énergie, des risques et du bois, où seront regroupés toutes les associations militantes. Lieu d'informations grand public sur les grands enjeux énergétiques de la planète et sur toutes les questions techniques, centre d'échanges entre les acteurs des différentes filières, ce nouveau bâtiment par sa conception « à énergie positive » aura aussi valeur pédagogique. Une permanence « info point énergie » sera aussi créée dans le Nord-Isère, à Bourgoin-Jallieu.

Illustration : © B. Fouquet